

**RAPPORT FINAL SANCTIONNANT LES TRAVAUX  
DE L'ATELIER DE VALIDATION DES RAPPORTS DES ETUDES SUR  
L'ARTISANAT MINIER ET LES GEO MATERIAUX**

**BRAZZAVILLE, 11-15 JUILLET 2013**

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, SALLE 515**

**Brazzaville, Juillet 2013**

Il s'est tenu à Brazzaville, du 11 au 15 juillet 2013, dans la salle 515 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'atelier de validation des rapports des études sur l'artisanat minier et les géo matériaux au Congo.

Cet atelier qui a été organisé par le Ministère des Mines et de la Géologie en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Congo, a connu la participation des délégués des services publics, du secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Cinq temps forts ont marqué le déroulement de cet atelier, à savoir :

- **la cérémonie d'ouverture ;**
- **la présentation des communications;**
- **la mise en place des groupes de travail ;**
- **les plénières ;**
- **et la cérémonie de clôture.**

### ***1- DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE***

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le patronage du Directeur de Cabinet du Ministre des Mines et de la Géologie, Monsieur **Jean Pierre NGASSAKI**. Celle-ci a été ponctuée par une seule allocution.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur de Cabinet a d'abord remercié les différentes parties qui ont travaillé sur ce projet, depuis sa phase initiale jusqu'à l'étape actuelle, en l'occurrence le PNUD, le Cabinet SACLI et les ministères concernés.

Il a fait remarquer que le secteur minier artisanal est peu exploré et inorganisé, alors qu'il est question de rechercher les moyens et les méthodes pour développer ce secteur. Dans ce cadre, le Ministère des Mines et de la Géologie a formulé une requête auprès du PNUD qui a abouti à la signature d'un accord de partenariat.

La réalisation d'étude relative à l'artisanat minier en République du Congo a été confiée au cabinet SACLI.

Aussi, a-t-il signalé qu'à la fin des travaux de l'atelier, le document validé, sera présenté au gouvernement pour approbation.

Pour terminer son propos, le Directeur de Cabinet a souhaité plein succès aux travaux et a déclaré ouvert l'atelier.

Après la cérémonie d'ouverture, il a été mis en place un présidium et un secrétariat composés ainsi qu'il suit :

#### **Présidium**

- président : **Florent BOUDZOU MOU**, Maître de Conférences à l'Université Marien NGOUABI;
- vice-président : **Joseph SABOUKOULOU**, Directeur Général de l'Artisanat ;

- rapporteur : **Joseph Léon SAMBA**, Représentant du Directeur Général de l'Economie Forestière.

### **Secrétariat**

✓ Chef de secrétariat :

- **Elysée MABIALA**, Ministère des Mines et de la Géologie.

✓ Membres :

- **Ghynel Reagan KOUNKOU**, Ministère des Mines et de la Géologie ;
- **Jean Raphael Come NGOMA-KAYA**, Représentant la Direction Générale du Développement Durable ;
- **Davy MAHOUNGOU**, Représentant de l'UNICONGO ;
- **Bled LOUZALA KOUNKOU**, Expert du Cabinet SACLI ;
- **Joseph GANONGO**, Représentant la Direction Générale de l'Environnement.

## **2- DE LA PRESENTATION DES COMMUNICATIONS**

La présentation des communications s'est déroulée de la manière suivante :

**Communication 1** : Contexte général sur la réalisation des études (Méthodologie, Logistique), par monsieur **Joseph TSIKA**

Cet exposé a fixé le contexte de cette étude qui est caractérisé par une montée de la pauvreté en milieu rural congolais. Le secteur de l'or et du diamant est très peu structuré et sous exploité malgré les multiples potentialités des ressources minières, en dépit des efforts remarquables déployés dans le pays avec la publication du Code minier. Compte tenu d'énormes défis à relever dans ce secteur minier artisanal, le cadre juridique et institutionnel présente encore des limites.

L'objectif de ces travaux est de doter le Ministère des Mines et de la Géologie d'une politique structurant le secteur minier artisanal, à travers la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action adapté au développement du secteur minier artisanal, pour lutter contre la pauvreté en milieu rural et urbain en République du Congo.

Cette étude a permis d'identifier les principaux obstacles techniques, institutionnels et réglementaires et de proposer des solutions adaptées à chaque filière (Orpaillage-diaminage et géomatériaux).

Dans l'ensemble, quarante-quatre (44) sites de diaminage et deux cent onze (211) sites d'orpaillage ont été visités, pour un effectif global de 4.464 artisans miniers. En outre, cent vingt-neuf (129) sites d'exploitation de géomatériaux ont été visités, pour un effectif

global de 1.770 artisans miniers.

De nombreuses difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre de ce projet qui a eu une incidence sur l'allongement de la durée d'élaboration de l'étude.

**Communication 2:** Diagnostic du secteur minier artisanal (contraintes institutionnelles et juridiques), par monsieur **Rufin Willy MONTIER**

L'Expert a axé cette communication sur quatre points, à savoir : l'éveil des pouvoirs publics, l'absence de politique du secteur, les contraintes institutionnelles et juridiques, les faiblesses des ressources financières et en matière de capacités techniques et organisationnelles.

L'Expert a conclu en précisant que, les réformes encourageantes engagées ces dernières années n'ont pas encore produit les résultats escomptés pour accroître la valeur ajoutée du secteur minier artisanal, et que dans ce contexte, la stratégie en cours de validation est une des réponses susceptibles de relever le défi pour permettre au Gouvernement d'atteindre le niveau de développement souhaité.

Il a révélé que l'éveil des pouvoirs publics caractérisé par l'existence des textes juridiques ne suffit pas, car le cadre institutionnel et juridique est confronté à des contraintes qui s'expliquent entre autres, par le manque de vulgarisation des textes, de communication et de structuration du corps du métier d'artisans miniers.

**Communication 3 :** Secteur minier artisanal (orpaillage et diaminage), par monsieur **Noel WATTHA**

L'Expert a commencé sa communication en soulignant les différents éléments qui font entrave au développement de l'artisanat minier au Congo, notamment la faible organisation des filières de l'artisanat, la connaissance très limitée du sous-sol national, l'absence d'infrastructures de base de recherche et d'analyse géologiques et le manque de maîtrise du secteur par l'Etat.

Il a ensuite noté que ces conséquences conduisent à la nécessité de l'élaboration d'une politique minière artisanale.

L'Expert a poursuivi son exposé sur la répartition des sous-secteurs en les classant par ordre d'activité dominante. Il s'est avéré que le l'orpaillage est l'activité la plus répandue suivie de celle de l'exploitation des géomatériaux et enfin le diaminage. En termes des régions, les résultats de l'étude ont révélé que la région du Niari possède plus des sites.

En ce qui concerne les difficultés signalées par les artisans, l'Expert a évoqué les besoins de formation, l'utilisation des outils rudimentaires et les problèmes de financement et du foncier.

En conclusion, il a souligné que l'artisanat minier est présent sur toute l'étendue du territoire national et l'orpaillage est l'activité la plus répandue. Il faut donc aider les artisans miniers à améliorer leurs techniques de travail qui paraissent encore

rudimentaires. Il faut également une meilleure organisation et un appui technique adéquat.

**Communication 4:** Exploitation des géomatériaux au Congo, par monsieur **Noel WATTHA**

L'expert a débuté son exposé par un état de lieu du sous-secteur géomatériaux, marqué par une faible organisation de la filière, une connaissance très limitée du sous-sol national, l'absence des infrastructures de base, la difficulté d'acquisition des géomatériaux proches de certaines agglomérations et le manque de maîtrise du secteur par les services étatiques.

Il a souligné que, la filière géomatériaux est caractérisée par l'utilisation des matériels archaïques, la répartition des sites sur la quasi-totalité du territoire de la République, un réveil tardif des pouvoirs publics dans la prise en compte du secteur minier artisanal, des dispositions institutionnelles et juridiques inachevées, des artisans miniers évoluant plus dans l'informel, un mode de financement du secteur inapproprié et des impacts environnementaux localisés.

**Communication 5:** Population des orpailleurs et des diamineurs, par monsieur **Rufin Willy MONTIER**

L'Expert a décrit les généralités de ce sous- secteur à travers diverses statistiques relatives au potentiel minier, à la répartition des effectifs des artisans et des sites d'exploitation sur le territoire national.

Caractérisant la vie des artisans miniers, il a indiqué qu'ils sont des personnes âgées de 20 à 50 ans, chefs de famille d'au moins 6 personnes, mais qui vivent dans des conditions de précarité sur les fondamentaux de la vie (habitat, conditions d'hygiène, accès à l'eau, à l'électricité, à l'éducation et aux soins de santé).

**Communication 6:** Populations des géomatériaux, par monsieur **Joseph NTSIKA** en remplacement de monsieur **Rufin Willy MANTSIE** excusé.

L'Expert a développé ce thème en donnant des informations sur les généralités du sous-secteur, la démographie des artisans exploitants de géomatériaux, le cadre de vie des acteurs et l'économie dans le sous-secteur.

Il a donné quelques statistiques liées à la répartition des effectifs des artisans miniers et des sites d'exploitation sur le territoire national. En outre, il a indiqué qu'ils exercent dans les filières de la pierre, du sable et de l'argile. Ces activités ne satisfont pas aux besoins des exploitants qui sont obligés soit de pratiquer d'autres activités soit de s'endetter ou de trouver une aide ailleurs. Ces artisans sont confrontés aux problèmes des équipements, de faible revenu, de manque de qualification et de précarité sur les fondamentaux de la vie.

**Communication 7:** Impact environnemental et socio-économique, par monsieur **Brice PONGUI**

L'Expert a développé ce thème en s'appuyant sur les études d'impacts environnementaux et sociaux, elles sont réalisées par la mise en place d'une méthodologie basée sur les enquêtes de terrain, des missions d'observation à partir d'une grille d'analyse et d'entretien informelle, de la revue documentaire, ainsi que de benchmarking.

Il a signalé les trois phases à retenir dans une activité liée à l'impact environnemental et socio-économique, notamment l'ouverture, l'exploitation et la fermeture d'une installation.

Les activités de ces sites d'exploitation se résument par les impacts négatifs dus aux rejets divers, la destruction du milieu social et environnemental. Néanmoins, des impacts positifs sont notés dans l'acquisition des revenus supplémentaires par les populations rurales.

Le développement durable de ce secteur minier dépendra de l'engagement des pouvoirs publics et privés à vulgariser les bonnes pratiques environnementales, à renforcer les capacités socio-économiques et à élaborer les guides de bonnes pratiques.

**Communication 8 :** Perspectives d'avenir des artisans miniers, par monsieur **Joseph NTSIKA**

Cette communication a été basée sur l'exploitation des informations collectées auprès des artisans miniers, principalement sur les motivations pour devenir artisan minier, la satisfaction du niveau des revenus, le niveau de vie sociale, l'avenir professionnel, les besoins des moyens de financement des candidats au départ du secteur, les besoins des moyens de financement des projets des candidats projetant rester dans le secteur, les besoins totaux de financement des projets en dehors du secteur minier et les besoins totaux de financement des projets des candidats restant dans le secteur.

**Communication 9 :** Axes stratégiques or et diamant, par monsieur **Joseph NTSIKA**

Après un rappel des principaux obstacles à l'essor de la filière "orpaillage et diamant", l'Expert a poursuivi son exposé en présentant d'une part, le cadre de référence de la définition des axes stratégiques et d'autre part, la vision, le but et les axes stratégiques du plan d'action national du sous-secteur de diamant et d'orpaillage. Aussi retiendra-t-on que la création des conditions de coordination des actions de toutes les parties prenantes permettra l'efficacité du Plan d'Action au regard des moyens financiers importants (398.600.700.000francs CFA) à mobiliser. En outre, la bonne gouvernance dans la gestion de la filière et la responsabilisation des artisans miniers qui déclarent poursuivre leurs activités, favoriseront la réduction de la pauvreté dans le pays et permettront d'accroître la production de l'or et du diamant dans la transparence.

**Communication 10:** Axes stratégiques géomatériaux, par monsieur **Rufin Willy MANTSIE**

Cette communication a été présentée en quatre points portant sur les motivations d'entrée dans le secteur minier artisanal, la pauvreté et la subsistance des acteurs, l'avenir des artisans miniers dans le secteur et les besoins de financement des projets futurs exprimés par les artisans miniers. L'Expert a précisé que les développements portant sur les orientations de politique dans le secteur minier ont déjà fait l'objet d'une présentation à l'occasion de l'exposé portant sur les axes stratégiques du sous-secteur or et diamant. Aussi, seule la spécificité portant sur la valorisation de l'argile a-t-elle bénéficié de son attention à travers la promotion des petites et moyennes industries.

**Communication 11 :** Schema de mise en oeuvre, par monsieur **Charles LOUKANOU**

La mise en œuvre de la stratégie exige des moyens financiers fixés à 565.235. 028.000 FCFA. Ce montant est réparti de la manière suivante :

- programmes "Orpillage et diaminage" : 385.810.700.000 FCFA ;
- programmes "Géomatériaux" : 166.678.028.000 FCFA ;
- programmes" Schéma organisationnel " : 12.746.300.000 FCFA.

Le schéma organisationnel de mise en œuvre permettra de mettre à la disposition du Ministère des Mines et de la Géologie un schéma architectural approprié en vue de développer le secteur minier artisanal et d'impliquer toutes les parties prenantes à la réalisation du défi de diversification de l'économie et d'accroissement de la valeur ajoutée des substances minérales précieuses que sont l'or et le diamant. Par ailleurs, cet exposé a permis de montrer les mécanismes d'atténuation des risques et incertitudes liés à la mise en œuvre de la stratégie.

### **3- DE LA MISE EN PLACE DES GROUPES**

A l'issue de ces exposés suivis de séance de questions et réponses, quatre groupes de travail ont été mis en place :

- groupe 1: diagnostique ;
- groupe 2: sous-secteur orpillage et diaminage ;
- groupe 3: stratégie et plan d'action des géomatériaux ;
- groupe 4: cadre institutionnel et schéma organisationnel de mise en œuvre du plan d'action de développement du secteur minier.

Par la suite, les résultats des travaux de différents groupes ont été versés aux débats de la plénière. Ceux-ci ont été adoptés avec amendements après des échanges fructueux et

constructifs.

S'agissant du point 3.5, Page 77, Volume I, le Ministère des Mines et de la Géologie et le PNUD devront rencontrer le Cabinet SACLI en vue d'harmoniser l'intitulé « **Diagnostics suggérés** » et son contenu.

En définitive, les résultats des travaux en groupe ont donné lieu à la formulation des recommandations ci-après :

#### **A. Au Cabinet SACLI**

- impliquer le Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration des Terres (CRCRT) comme structure d'appui à la recherche sur les techniques d'aménagement et de réhabilitation des sites dégradés ;
- impliquer le Service National de Reboisement (SNR) dans l'application des techniques de revégétalisation des sites dégradés ;
- encourager les artisans miniers dans la réhabilitation des sites dégradés avec l'appui des ONG ;
- relire les documents aux fins d'intégrer les erreurs observées ;
- réexaminer les matrices de cadres logiques ;
- revoir le taux d'exploitation de l'argile, car l'activité est menée dans tout le pays ;
- présenter deux documents pour les géomatériaux, le premier présentant le contexte et les diagnostics et le second, présentant les stratégies et plans d'action

#### **B. Au Gouvernement**

- élaborer un guide de bonnes pratiques dans le secteur minier artisanal ;
- créer un cadre de référence de toutes les interventions dans le secteur en revue et celles des partenaires techniques et financiers ;
- adopter et mettre en œuvre le document de stratégie de sous-secteur artisanal lié aux géomatériaux en vue de lutter contre la pauvreté en milieu rural et urbain ;
- faire de la transformation de l'argile une des priorités dans la filière géomatériaux en apportant un appui adéquat aux artisans miniers du point de vue des équipements, du matériel et du financement ;
- créer un corps des inspecteurs des mines, d'une police minière et d'un cadastre minier ;
- harmoniser les textes relevant du secteur des mines tant au niveau sous-régional que régional (Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale, Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs,...) ;
- appliquer les conventions internationales en matière des mines ratifiées par le Congo ;
- mettre en œuvre les règles et critères de l'ITIE dans le sous-secteur minier artisanal, afin de promouvoir la transparence des flux matières et financiers.



#### **4- DES PLENIERES**

A l'issue des exposés suivis des travaux en groupe, dix points saillants ont été relevés, à savoir :

- nécessité de disposer d'un guide de bonnes pratiques, afin de réduire les risques environnementaux et assurer une bonne santé des populations rurales ;
- organisation des artisans pour une gestion durable des activités d'orpillage, de diaminage et d'exploitation des géomatériaux ;
- réalisation d'une étude sur les polymétaux pour intégrer ce volet dans la stratégie nationale en matière d'artisanat minier ;
- harmonisation des textes juridiques, afin de régler les questions liées à l'exercice des activités relatives à la gestion des ressources pédologiques ;
- réalisation d'une étude sur l'évaluation des superficies déboisées par les activités d'orpillage, de diaminage et d'exploitation des géomatériaux ;
- évaluation des aspects sécuritaires des artisans miniers liés à l'utilisation des explosifs ;
- implication des directeurs départementaux des mines dans la collecte et la mise à jour des statistiques sur l'artisanat minier ;
- prise en compte de l'artisanat minier dans le cadre des installations classées ;
- élaboration des normes techniques nationales relatives à l'artisanat minier ;
- élaboration du plan national d'affectation des terres gage d'un développement durable du secteur minier ;
- le Programme National de Développement (PND) doit être l'un des documents de référence pour la formulation de la stratégie et du plan d'action de l'artisanat minier ;
- bien clarifier les attributions et les relations entre l'Agence Nationale de l'Artisanat et l'agence qui sera chargée de gérer l'artisanat minier ;
- nécessité de faire une étude sur la parafiscalité en matière de gestion de l'artisanat minier ;
- attrait des investisseurs dans l'artisanat minier par le plaidoyer et la promotion des mécanismes d'incitation particuliers ;
- nécessité de prendre en compte d'autres géomatériaux comme la tourbe et la silice.

## 5- LA CEREMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture de l'atelier de validation des rapports des études sur l'artisanat minier et les géo matériaux au Congo, ponctuée par la lecture du communiqué final sanctionnant la fin des travaux, a été présidée par son Excellence **Pierre OBA**, Ministre des Mines et de la Géologie.

Les participants remercient :

- le Gouvernement du Congo et le PNUD pour les efforts louables consentis à la promotion et la gestion durable du secteur minier artisanal;

Fait à Brazzaville, le 15 juillet 2013

Le Directeur des Etudes  
et de la Planification



**OKO NGATSONGO**